
Nombre de membres**Séance du mardi 11 avril 2017****en exercice:** 11

L'an deux mille dix-sept et le onze avril l'assemblée régulièrement convoqué le 08 avril 2017, s'est réuni sous la présidence de Raphael DAUBET

Présents : 9**Sont présents:** Raphael DAUBET, Michel LIBANTE, Annie BOUAT, Charles BIBERSON, Alexandre BARROUILHET, Sylvie DEGRUTERE, Jean-Claude**Votants:** 10

GOUDOUBERT, Stéphanie RODRIGUES, Alix LE FORESTIER DE VENDEUVRE

Représentés: Georges DELVERT**Excuses:** Philippe GERFAULT**Absents:****Secrétaire de séance:** Alexandre BARROUILHET

Ordre du jour:

Vote du taux des trois taxes

Budget 2017 Commune

Budget 2017 Eau et assainissement

Service de l'eau : réaménagement de crédits

Barri du Fraysse : choix du maître d'oeuvre

Barri du Fraysse : création d'un budget annexe

Création d'un poste de rédacteur principal 1ere classe suite à avancement de grade

Réalisation document unique : demande de subvention

Questions diverses :

Horaires de l'éclairage public

Devis et travaux : mur chapelle, porte église, mur de Rul

Comité des fêtes : demande de participation de la commune au feu d'artifice

Election présidentielle : permanences bureau de vote

Le quorum étant atteint, la séance débute à 21h10.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à la secrétaire de Mairie, Mme Pivaudran, absente pour raison de santé depuis mi février.

M. le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour l'offre de prêt du Crédit Agricole pour l'achat de terrains pour le Barri du Fraysse. Proposition adoptée à l'unanimité.

Le compte rendu du Conseil du 28 février dernier est approuvé.

Délibérations du conseil:**Vote du taux des trois taxes (D 2017 015)**

Vu le produit fiscal de 97 401 € nécessaire à l'équilibre du budget principal 2017,

Considérant que la commune entend poursuivre son programme de développement et d'équipements sans augmenter la pression fiscale,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2016 et de les reconduire à l'identique sur 2017 soit :

- Taxe d'habitation = 8,00 %
- Foncier bâti = 11,90 %
- Foncier non bâti = 113,51 %

Vote du budget 2017 de la commune (A 2017 03)

Monsieur le Maire présente le budget principal lequel peut se résumer ainsi

			FONCTIONNEMENT	
			DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)		324 075,05	197 448,00
+			+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	0,00	(si excédent) 126 627,05
=			=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)			324 075,05	324 075,05
			INVESTISSEMENT	
			DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)		163 149,05	163 392,98
+			+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		21 964,79	36 973,33
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	15 252,47	(si solde positif) 0,00
=			=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)			200 366,31	200 366,31
			TOTAL	
TOTAL DU BUDGET (3)			524 441,36	524 441,36

En section d'investissement, 148 150 € de crédits ont été votés pour des opérations d'équipement dont :

- Voirie 10 000 € (mur de soutènement à Rul....)
- Eclairage public : dernière tranche réalisée début 2017 financée sur restes à réaliser de 2016
- Bureau de bienfaisnce : 5000 € pour l'aménagement de toilettes et d'un point d'eau
- Eglise : 3000 € pour rénovation de la porte et paratonnerre
- Chapelle : 2000 € pour installation d'une rampe et muret
- Cantou : 1000 € pour résoudre les problèmes d'accoustique de la scène
- Salle tennis de table : 1500 € pour pose lino afin de supprimer les problèmes de résonance
- Projet de développement durable : 65 743.05 €, projet pour lequel la commune devrait bénéficier du fonds de concours de Cauvaldor.

M. Daubet précise que les crédits relatifs à l'aménagement du barri du Fraysse feront l'objet d'un budget annexe pour lequel une avance de 10 000 € du budget principal est inscrite.

M. Libante souhaite qu'une simulation soit effectuée afin d'avoir plus de visibilité sur ce projet. Il note que le préalable à cette opération est l'acceptation de la carte communale.

- Cimetière : 1600 € pour l'aménagement de la tombe de Mme Suzanne Thamié (devis signé)

- Borne de recharge électriques : reconduite des crédits inscrits en 2016 (40000 € en dépense et 35 000 € en recettes)
- Aménagement du site de Pouzals : 12 500 € (déplacement compteur, création d'une extension, crépi maisonnette)

En section fonctionnement, les crédits relatifs aux subventions ont fait l'objet de la répartition suivante :
 AASF : 200 € + 400 € pour participation achat billard et babyfoot, association foncière pastorale : 200 €, association la vieille mairie : 200 € + 200 € pour achat livres bibliothèque, le Cantou : 200 €, SSIADPA : 150 €, bibliothèque de prêt : 30 €, école primaire Martel : 180 € pour séjour à Auzoles pour 3 élèves, école Vayrac : 300 € pour voyage ski 6 enfants, mutuelle coups durs : 150 €, restaurants du cœur : 150 €, amicale sapeurs pompiers Martel : 200 €, Société de Chasse: 200 €, comité des fêtes : 1586 € pour participation achat de tables et feu d'artifice

Budget voté à l'unanimité.

Vote du budget Eau 2017 de la commune (A 2017 04)

Monsieur le Maire présente le budget Eau-Assainissement lequel peut se résumer ainsi

		EXPLOITATION	
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	122 857,63	67 694,00
	+	+	+
R	E		
P	O		
O	R		
R	T		
S	S		
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 55 163,63
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	122 857,63	122 857,63
		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	181 231,53	89 926,84
	+	+	+
R	E		
P	O		
O	R		
R	T		
S	S		
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	4 000,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 95 304,69
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	185 231,53	185 231,53
		TOTAL	
	TOTAL DU BUDGET (3)	308 089,16	308 089,16

Budget voté à l'unanimité

Réaménagement de prêts (D 2017 020)

Monsieur le maire donne connaissance au conseil municipal d'un projet de réaménagement des prêts à taux fixe du Crédit agricole qui avaient été contractés en 2007 pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement de la commune.

Après avoir entendu les explications du Maire, le Conseil municipal vote les mesures suivantes :

- N° de prêt à réaménager : 64181436327, KR D : 57 997 €, Taux : 4.52 % - Nouveau taux : 1.90 %, durée résiduelle : 66 mois - *Frais* : 450 €
- N° de prêt à réaménager : 89102332239, KR D : 111 642 €, Taux : 4.58 % Nouveau taux : 2.75 %, durée résiduelle : 186 mois - *Frais* : 450 €
- Prend l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.
- Le conseil municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Monsieur le Maire précise que ces réaménagements représentent un gain de près de 23 200 € pour la commune (frais de réaménagement déduits). Il fait part de la remarque du chargé d'affaires du Crédit agricole constatant la saine gestion des comptes de la commune de Floirac. M. Daubet rend hommage sur ce point aux précédentes équipes municipales .

Le Conseil demande que la remise d'un des frais de dossier soit sollicitée auprès de Crédit Agricole.

Barri du Fraysse : choix du maître d'oeuvre (D 2017 018)

Monsieur le Maire rappelle que pour mener à terme le projet Barri du Fraysse, il est nécessaire de désigner un maître d'œuvre dont le rôle sera notamment de :

- concevoir les orientations et plans d'aménagement en respectant les objectifs fixés par le Conseil
- rédiger le permis d'aménager
- réaliser l'étude loi sur l'eau
- préparer les dossiers de consultations des entreprises,
- coordonner l'exécution des marchés de travaux,
- proposer leur réception.

Une consultation a été lancée auprès de 3 bureaux d'études. L'offre la moins-disante est celle présentée par le bureau d'étude DEJANTE VRD & CONSTRUCTION SUD OUEST, 75 avenue de la libération 19360 Malemort pour un montant HT de 22 505,25 €. Il est précisé qu'un architecte paysagiste est intégré à l'équipe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE de retenir l'offre du bureau d'études DEJANTE VRD & CONSTRUCTION SUD OUEST pour un montant HT de 22 505,25 €.
- AUTORISE M. le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette mission

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget annexe « Barry du Fraysse » créé par délibération en date du 11 avril 2017.

Création budget annexe "Barri du Fraysse" (D 2017 019)

Monsieur le Maire expose : Lorsqu'une commune décide la création d'un lotissement, elle doit ériger un budget annexe.

En effet, toute opération de lotissement consiste à viabiliser et vendre des terrains à des personnes privées et de ce fait, sa gestion relève du domaine privé de la collectivité, ce qui justifie l'individualisation dans un budget annexe spécifique. L'instruction budgétaire M14 prévoit spécifiquement les conditions de cette individualisation et en particulier la tenue d'une comptabilité de stocks, destinées à suivre les opérations d'acquisition, de viabilisation et de cessions des terrains concernés.

La comptabilité de stock qui sera tenue pour ce lotissement est celle de l'inventaire intermittent .

Depuis la réforme immobilière de 2010, les opérations d'aménagement des collectivités publiques font partie des activités obligatoirement assujetties à la T.V.A. A ce titre, les recettes et les dépenses de ce budget seront comptabilisées hors taxes.

Il est précisé que dès lors que l'opération de lotissement sera terminée, le budget de lotissement sera clôturé. La commune reprendra alors dans ses comptes les éventuels résultats de fonctionnement ou d'investissement s'il y a lieu d'en constater. Après la clôture constatée, des opérations comptables devront être réalisées pour faire remonter dans l'inventaire de la commune l'ensemble des parties publiques du lotissement communal (équipements et VRD).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'approuver la création d'un budget de comptabilité M14 dénommé « budget annexe Barri du Fraysse » dans le but de retracer toutes les opérations futures relatives à la gestion en régie communale du lotissement destiné à la vente,
- De préciser que ce budget sera voté par chapitre,
- De prendre acte que l'ensemble des opérations relatives à ce lotissement seront constatées dans le budget annexe, hormis les frais liés à l'eau et l'assainissement,
- D'opter pour un régime de T.V.A. à 20 % conformément à l'instruction M14 avec un système de déclaration trimestrielle,
- D'adopter le système d'inventaire intermittent comme méthode de suivi de la comptabilité de stocks,
- D'autoriser le Maire à effectuer toutes les déclarations auprès de l'Administration Fiscale,
- De préciser que le prix de cession sera défini par délibération en fonction du projet de résultat issu de l'équilibre de ce budget,
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents découlant de ces décisions.

Avancement de grade : création poste rédacteur principal 1ere classe (D 2017 017)

M. le Maire expose au Conseil Municipal que les agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade, suite à la réussite d'un concours, d'un examen ou encore par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

Il appartient au Conseil municipal, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2017.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de créer à compter du 1^{er} mai 2017 un poste de Rédacteur principal de 1ere classe à temps non complet de 20 heures par semaine.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité le Conseil Municipal, sous réserve de l'avis favorable du Comité technique paritaire :

- Décide de créer à compter du 1^{er} mai 2017 un emploi permanent à temps non complet de 20 heures par semaine de Rédacteur principal de 1^{ere} classe.
- Parallèlement à cette création de poste, il sera procédé à la suppression du poste de Rédacteur principal de 2ème classe actuellement pourvu par l'agent concerné.
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondants au grade et emploi ainsi créé seront inscrits au budget de l'exercice.
- Autorise M le Maire à signer tout document relatif à ce dossier
- Approuve le tableau des effectifs qui sera ainsi modifié à compter du 1^{er} mai 2017

Document unique : demande de subvention au fonds national de prévention (D 2017 016)

Monsieur le Maire est soucieux de faire progresser la prévention des risques professionnels et les conditions de travail de ses agents. L'objectif étant entre autre, de diminuer les accidents et les maladies professionnelles. Pour ce faire, il souhaite mettre en place le document unique d'évaluation des risques professionnels.

Le Centre de Gestion a été sollicité pour un accompagnement technique et méthodologique d'aide à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels.

Ce projet sera réalisé en pluridisciplinarité, avec l'implication de tous les agents et des élus de la collectivité. Le document unique sera présenté au Comité Technique Paritaire, puis suivi et mis à jour chaque année.

M. le Maire propose de solliciter une subvention du Fonds National de Prévention pour la réalisation de ce projet.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil AUTORISE M. le Maire:

- à solliciter une subvention du Fonds National de Prévention
- à signer une convention avec le Fonds National de Prévention, et tout document relatif à ce dossier.

Prêt du crédit Agricole (D 2017 021)

M. le Maire fait part au Conseil de l'offre du Crédit Agricole pour un prêt de 72 000 € destiné à l'achat des terrains pour le barri du Fraysse et qui sera versé au budget annexe correspondant.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- Durée : 15 ans avec possibilité de remboursement anticipé
- Taux fixe de 1.59 %

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil

- Prend l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances.
- Le conseil municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Questions diverses

Devis et travaux

M. le Maire présente différents devis acceptés à l'unanimité par le Conseil :

- installation compteur et prises à Pouzals - entreprise GENESENERGIE : 2199.60 € TTC
- couronnement mur chapelle et chapiteaux - entreprise Occitanie pierres : 680.40 € TTC
- mur de Rul - association APIE : 2877.30 € TTC (hors matériaux)
- porte église : sera réétudié lorsque plusieurs devis auront été reçus.

Horaires éclairage public : M. Libante demande que ce sujet soit réexaminé lors d'une prochaine séance lorsque tous les conseillers seront présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.